



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SERVICE JEUNES MAJEURS

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. L'activité de 2025 en chiffres.....	5
A. Taux d'occupation	5
B. Situation à l'entrée :	7
C. Problématiques travaillées pendant le séjour	8
D. La sortie	11
Conclusion	14

INTRODUCTION

Le dispositif a été agréé pour 15 places en novembre 2020, par la signature d'une convention avec le Conseil Départemental, dans le cadre de la stratégie gouvernementale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour objectif de prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) par l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) arrivés à majorité, et de les accompagner jusqu'à leur autonomie administrative, financière et de logement. Ce dispositif a désormais un cadre légal dans la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Le dispositif est adossé au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) des Bartavelles, dont il bénéficie des infrastructures et de l'organisation d'accompagnement socio-éducatif.

Les orientations sont déterminées par la Commission Inter Institutionnelle (CDAAJM), dirigée par le service d'accueil des mineurs non accompagnés (SAMNA) du Conseil Départemental, et composée des institutions d'accueil des MNA, des services partenaires de la prise en charge des jeunes, d'un représentant de l'Etat et des structures d'accueil et service d'accompagnement des jeunes majeurs. Lorsqu'une place se libère aux Bartavelles, nous en informons le SAMNA qui nous oriente une situation. Nous prenons alors contact avec l'établissement dans lequel le jeune est hébergé et organisons l'accueil, qui peut se faire dans les jours suivants.

Les jeunes sont alors accueillis, dans un premier temps, sur le foyer collectif, afin de faire leur connaissance. A l'issue d'une période d'accueil d'environ 2 semaines, nous réalisons un entretien de projet, au cours duquel nous définissons les objectifs de l'accompagnement et la durée du contrat de séjour, en fonction desdits objectifs. Cette durée peut être variable et servir à scander l'accompagnement, renouvelable autant que de besoins, étant entendu qu'en fine, l'objectif est l'autonomie de logement. En fonction de l'évaluation du degré d'autonomie de chacun, des souhaits de la personne et des places disponibles, les jeunes peuvent être orientés dans une colocation, durant leur séjour. Ils sont accompagnés par 2 travailleurs sociaux référents, plus spécifiquement sur les démarches personnelles, et par l'ensemble de l'équipe éducative sur le quotidien.

La mixité avec le public accueilli sur les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion ne pose pas de problème. Globalement, nous constatons une grande tolérance des uns envers les autres. La difficulté majeure, pour les jeunes, dans l'intégration du collectif, est la question de la nourriture et de l'adaptation aux goûts de la cuisine occidentale. L'orientation sur une colocation est, à cet égard, une solution.

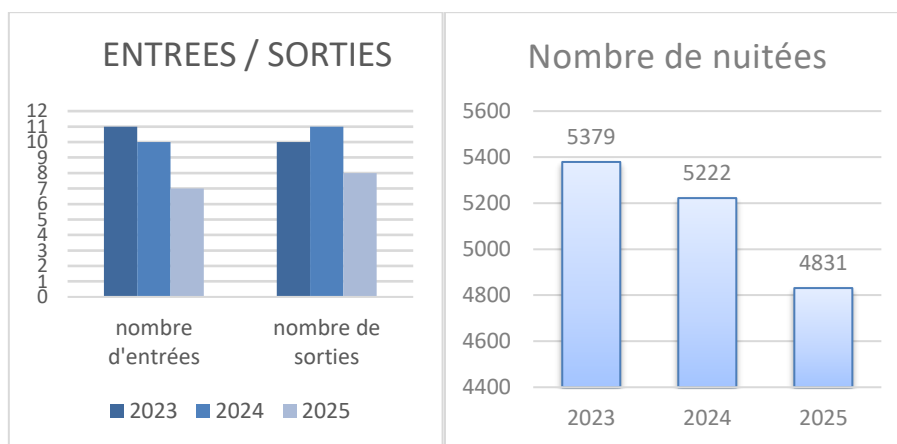
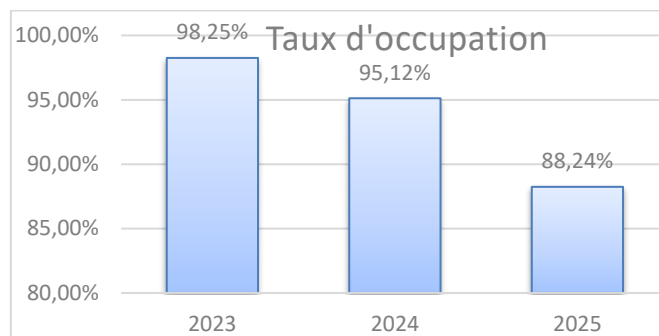
L'année écoulée a été fortement marquée par l'anticipation des travaux de réhabilitation de notre CHRS. Ces opérations, indispensables à l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement, notamment par l'aménagement de sanitaires privatifs dans chaque chambre, ont nécessité une réorganisation importante de notre fonctionnement. Les locaux ont dû être totalement vidés pour un démarrage des travaux en janvier 2026, pour une durée de 1 an.

Dans ce cadre, depuis le mois d'avril, nous avons décidé de ne plus remplacer les personnes sortantes, jusqu'à atteindre la capacité d'hébergement de nos locaux temporaires, réduite d'environ 18 places, répartie sur l'ensemble des dispositifs, Jeunes Majeurs ; Urgence ; Insertion ; Placement Extérieur et Lit Halte Soins Santé. Le collectif a ainsi déménagé dans une « villa » sur Bonneville, composée de 3 appartements, que nous mettions jusqu'à présent à disposition de familles. Cela a généré une logistique complexe d'adaptation des lieux pour accueillir un collectif. Les résidents ont été, tout au long de ce parcours de déménagement, informés des avancées. Ils ont pu repérer en amont les nouveaux locaux et préparer, avec l'aide de l'équipe, le déménagement de leurs affaires. La psychologue qui intervient dans l'association s'est rendue disponible et présente lors des réunions résidents. Des réunions sont organisées régulièrement depuis l'emménagement, pour veiller à ce que l'hébergement se poursuive dans de bonnes conditions, et que les résidents puissent nous faire remonter leur ressenti quant à ces différents changements.

I. L'activité de 2025 en chiffres

A. Taux d'occupation

Le taux d'occupation a baissé de 6.88 %, soit 391 nuitées, soit l'équivalent d'une place, depuis l'année dernière, en lien avec le déménagement.



Nous faisons en sorte de ne pas laisser de places vacantes sur le dispositif en anticipant la sortie des jeunes. Nous informons le SAMNA, avant le départ d'un jeune majeur, afin d'anticiper un maximum l'arrivée du jeune suivant.

Toutefois, les orientations transmises n'ont pas systématiquement abouti à des admissions effectives.

Mise à disposition SAMNA	Orientation amenant à l'admission	Entrée en CHRS	Délai mise à disposition orientation (jours)	Délai orientation → entrée (jours)
25/01/2025	12/03/2025	31/03/2025	46	19
09/03/2025	25/04/2025	07/05/2025	47	12
30/03/2025	06/05/2025	25/05/2025	37	19
10/09/2025	23/09/2025	01/10/2025	13	8
08/10/2025	08/10/2025	18/10/2025	0	10
10/12/2025	18/12/2025	26/12/2025	8	8

L'analyse des délais entre la mise à disposition des places au SAMNA, l'orientation des situations et l'entrée effective, met en évidence des délais variables selon les périodes de l'année. En moyenne, le délai entre la mise à disposition d'une place et l'orientation par le SAMNA s'établit à 25 jours, tandis que le délai moyen entre l'orientation et l'entrée effective en CHRS est de 13 jours.

Les délais observés entre la mise à disposition et l'orientation peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment l'adéquation des situations proposées avec les critères du dispositif, la localisation géographique des lieux de formation ou d'emploi des jeunes, ainsi que l'évolution de leur situation entre le moment de l'orientation et celui de l'admission (solution d'hébergement trouvée, maintien sur un autre dispositif, etc.). Ces éléments ont parfois nécessité un temps d'ajustement avant qu'une admission effective puisse être envisagée.

Le délai plus court entre l'orientation et l'entrée en CHRS témoigne en revanche de la réactivité de l'établissement une fois la situation validée, l'accueil étant organisé dans des délais compatibles avec les contraintes administratives et logistiques.

Ces données illustrent ainsi les limites structurelles liées aux processus d'orientation et à la communication des suites de parcours de jeunes, où le SAMNA ne reçoit pas systématiquement les informations. Ce constat sera à aborder lors d'une CDAAJM comme piste d'amélioration quant à l'orientation des jeunes, et la communication entre nos services.

Sur l'année 2025, nous avons accompagné 20 jeunes majeurs, en réalisant 7 entrées et 8 sorties.

Depuis l'ouverture du dispositif, nous avons accueilli notre première jeune femme ; elle a su s'intégrer sans difficulté au collectif uniquement composé d'hommes. Elle a, après deux semaines, pu intégrer une colocation du CHRS avec 2 autres femmes.

B. Situation à l'entrée :

➤ Droits au séjour

À l'entrée dans le dispositif, les 7 jeunes accueillis disposaient tous d'une situation administrative régulière :

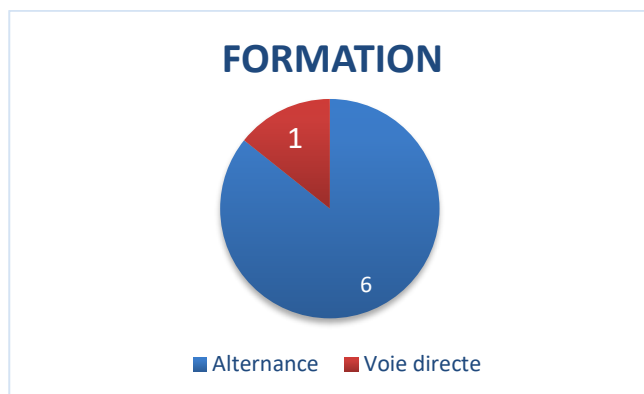
- 1 jeune était titulaire d'un titre de séjour
- 1 jeune avait un récépissé de renouvellement
- 5 jeunes étaient en attente de la délivrance de leur premier titre de séjour

Ce dernier chiffre s'explique en partie par l'arrivée de Mineurs Non Accompagnés sur le territoire à un âge proche de la majorité, ce qui laisse peu de temps aux travailleurs sociaux pour amorcer avec eux les démarches de régularisation. De plus, le temps d'attente en hôtel, avant orientation vers une structure d'hébergement et d'accompagnement, est plus long.

En 2025, c'était environ quatre-vingts jeunes accueillis à l'hôtel en file active, en attente d'orientation.

Cette constatation avait déjà été évoquée dans le bilan de l'année dernière. Et elle a pour incidence d'allonger la durée de prise en charge au CHRS, puisque plusieurs démarches n'ont pas été amorcées.

➤ Formation



À l'entrée dans le dispositif, 6 jeunes sur 7 étaient engagés dans un parcours en alternance et percevaient une rémunération en tant qu'apprentis. Un seul jeune suivait une formation en voie directe et bénéficiait d'une allocation jeune majeur.

Par ailleurs, tous les jeunes en deuxième année de formation sur l'année 2024-2025 ont obtenu leur CAP en juillet, la majorité avec mention. En novembre, certains d'entre eux ont participé à une cérémonie de remise de prix organisée par le Département, au cours de laquelle ils ont été félicités pour leur réussite et ont reçu des cadeaux accompagnés d'un chèque de valorisation.

C. Problématiques travaillées pendant le séjour

Plusieurs problématiques sont d'emblée repérées lors de l'arrivée de chaque jeune. Les besoins d'accompagnement récurrents concernent les démarches relatives à l'accès aux droits au séjour et au compte bancaire, la santé, la formation / l'emploi et la maîtrise de la langue.

➤ **Droit au séjour :**

Le droit au séjour constitue la préoccupation majeure des jeunes, dans la mesure où il conditionne directement leur insertion sociale et professionnelle.

Cette année a été marquée par un changement de protocole concernant les demandes et renouvellements de titres de séjour. Les démarches s'effectuent désormais exclusivement sur rendez-vous, dont l'obtention s'avère particulièrement complexe. Cette situation place les jeunes en grande difficulté dans leurs parcours administratifs. À ce titre, même d'anciens jeunes majeurs précédemment accueillis au sein de la structure continuent de solliciter notre soutien pour les accompagner dans la prise de rendez-vous.

Afin d'éviter toute rupture de parcours, notamment en matière d'emploi ou d'apprentissage, nous sommes régulièrement amenés à demander des attestations de dépôt ou de demande de prolongation de titre de séjour. Toutefois, ces documents ne sont pas toujours délivrés dans des délais compatibles avec les exigences des employeurs ou des organismes de formation. Cette problématique s'est notamment illustrée par la situation d'un jeune dont le contrat de travail a été suspendu, faute de pouvoir présenter un titre de séjour valide ou une attestation de prolongation dans les temps impartis. Le droit au séjour conditionnant l'accès à l'emploi - et réciproquement -, les démarches administratives liées au séjour représentent une source d'inquiétude majeure pour les jeunes accompagnés

➤ **La gestion budgétaire :**

Les jeunes s'en sortent plutôt bien dans l'ensemble. Ils intègrent vite la nécessité de payer leur participation financière et se montrent rigoureux. L'équipe éducative les sensibilise très rapidement aux réalités financières auxquelles ils vont devoir faire face à leur sortie (notamment les frais d'entrée dans un logement autonome) et ils parviennent, pour la plupart, à se constituer une petite épargne.

Nous avons néanmoins observé, à de nombreuses reprises, leur méconnaissance des consommations énergétiques et le mésusage des appareils électroménager et de chauffage, ce qui risque d'engendrer des factures conséquentes à leur sortie. Un projet autour de ces questions a donc été mené. La création d'un jeu de société autour de cette thématique a été conçu par une salariée de l'équipe, qui a pu partager à ses collègues cette création et organiser différents temps autour de ce support pour sensibiliser les jeunes.

➤ **La santé :**

La question de la santé, et notamment de la santé mentale, sont prégnantes dans les problématiques repérées chez les jeunes et leurs besoins d'accompagnement. Quelques exemples pour illustrer :

En 2025, nous avons accompagné la sortie d'un jeune majeur, qui a nécessité un travail d'accompagnement conséquent. Arrivé sur le dispositif en janvier 2022 après une déscolarisation liée à des troubles psychiques, il a pu, grâce à l'investissement de l'équipe, accéder aux soins et bénéficier d'un suivi au CMP. Progressivement, le jeune a repris sa scolarité, bénéficié d'un soutien scolaire assuré par un bénévole de l'association, et a obtenu son diplôme en juin 2023. Par ailleurs, une demande auprès de la MDPH a été déposée, ouvrant des droits à l'AAH, ainsi qu'un accompagnement par un SAMSAH et une orientation vers le milieu protégé, notamment l'ESAT. Monsieur a finalement accédé à un emploi en entreprise adaptée.

Nous avons également accompagné un jeune homme qui, à la suite de lésions cérébrales, a nécessité un accompagnement renforcé en raison de difficultés importantes d'adaptation, de compréhension de la langue française et d'expression. Cet accompagnement s'est notamment articulé autour de la constitution de dossiers conséquents auprès de la MDPH, d'un travail d'acceptation et d'étayage du handicap, ainsi que de la préparation de la sortie, avec la mise en place d'un relais auprès du SAVS local. La prise en charge a également impliqué la gestion des troubles liés au handicap, tant sur le lieu d'apprentissage - le CAP n'ayant pas été obtenu - que dans les temps de vie collective ou en colocation, où des comportements parfois inadaptés ont été observés.

Nous poursuivons cette année l'accompagnement d'un jeune qui présente un important handicap au bras, lié à un accident lors de son parcours migratoire. Son accompagnement à la santé revêt un caractère dense, avec un fort besoin d'étayage pour le suivi, la coordination des soins et des RDV, avec de nombreux accompagnements physiques, et la compréhension des démarches à effectuer : prises de RDV auprès d'interlocuteurs multiples (hôpitaux, centre anti-douleurs, MDPH, kiné, VSL, prothésiste, pharmacie, généraliste, etc...).

Depuis l'année passée, l'embauche d'une psychologue (mutualisée avec le CHRS ARIES et le Foyer du Léman) a permis, aux jeunes qui le souhaitent, d'avoir un interlocuteur privilégié. Cela a favorisé la prise en compte de la santé mentale chez ces jeunes, qui présentent de

réelles fragilités sur le plan psychique, notamment au regard de parcours migratoires bien souvent traumatiques.

➤ **La formation :**

Un parcours en formation qualifiante avant la majorité étant un prérequis pour l'obtention du droit au séjour, tous les jeunes, sauf exception, sont en formation. Certains jeunes nécessitent une aide dans les apprentissages et nous essayons d'y répondre en faisant appel à des bénévoles qui interviennent régulièrement au CHRS ou dans les colocations pour faire de l'aide aux devoirs et/ou de l'alphabétisation, selon les besoins.

A l'issue de leur formation, la plupart des jeunes parviennent à se faire embaucher par leur maître d'apprentissage, et d'autres trouvent du travail dans une autre branche.

Quelques-uns restent néanmoins en difficulté d'insertion professionnelle. Nous les accompagnons alors dans leurs démarches d'entrée dans la vie active et les invitons à élargir leurs champs de recherche (agence intérim, chantier d'insertion).

Certains ont parfois le souhait de poursuivre leurs études en BAC PRO ou avec un autre CAP, mais nous ne pouvons pas les accompagner dans ces choix. En effet, le département peine à répondre à l'ensemble des arrivées de jeunes mineurs sur le territoire. A partir du moment où les jeunes obtiennent leur diplôme et sont en mesure de prétendre à un emploi, nous les accompagnons vers le relogement.

➤ **L'hébergement :**

A leur arrivée au CHRS, les jeunes restent un temps sur le collectif, ce qui nous permet de créer du lien. Puis assez rapidement, nous les orientons sur les colocations. La plupart du temps, la cohabitation se passe bien, mais parfois des tensions émergent et cela est souvent en lien avec la répartition des tâches ménagères. Nous avons augmenté nos visites à domicile et notre accompagnement à « l'habiter » sur les colocations. Nous avons également instauré un temps de ménage collectif systématique, à l'approche d'un départ.

➤ **Les loisirs :**

Durant l'année, plusieurs activités ont été proposées aux jeunes majeurs afin de favoriser l'ouverture, la socialisation et l'accès à la culture.

L'association *Tom en Tête* a notamment permis la mise en place d'activités sportives variées. Au total, 46 participations de jeunes majeurs ont été recensées pour les sorties suivantes : rafting, randonnée, parêt, ski, spéléologie et escalade.

En septembre 2025, l'association Tom en tête nous a proposé une sortie en refuge d'altitude (1763m) sur la commune de Samoëns. Aucune sortie avec hébergement en refuge n'avait, à ce jour, été proposée au sein du CHRS. Trois résidents ont participé avec deux professionnels,

la météo n'était pas favorable, ce qui a impacté le nombre de participations. Les professionnels ont pu observer les bénéfices de cette activité dans l'accompagnement et la relation de confiance avec les résidents présents.

Afin de remercier la présidente de l'association, l'équipe l'a conviée à un repas au sein de l'établissement, en présence des résidents et d'anciens jeunes ayant participé à ces activités, temps fort de partage et d'émotions.

Un concert de Tiken Jah Fakoly a été proposé aux jeunes majeurs, auquel 5 d'entre eux ont participé.

Dans le cadre de projets culturels menés en partenariat avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), huit participations de jeunes majeurs ont été comptabilisées sur trois événements distincts : 2 séances Podcast et 1 séance de Projection du spectacle "déclics et des claques », réalisé l'année précédente par des résidents du CHRS.

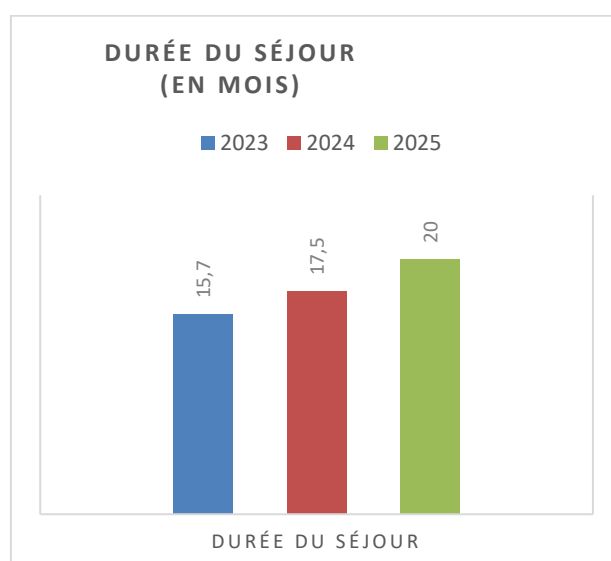
Un repas collectif autour d'un mafé a également été organisé, réunissant neuf jeunes majeurs autour d'un temps convivial, et plusieurs anciens résidents.

Enfin, l'équipe du CHRS a organisé un barbecue cet été, rassemblant l'ensemble des résidents, et de nombreux « anciens ». À cette occasion, 11 jeunes actuellement accompagnés et 13 anciens ont participé à ce moment fédérateur et symbolique, puisque dernière fête organisée dans les « futurs anciens » locaux du CHRS !

Une partie des jeunes majeurs sortis du CHRS garde un lien avec les professionnels, ils participent à des temps conviviaux, n'hésitent pas à appeler pour donner des nouvelles, et en prendre.

D. La sortie

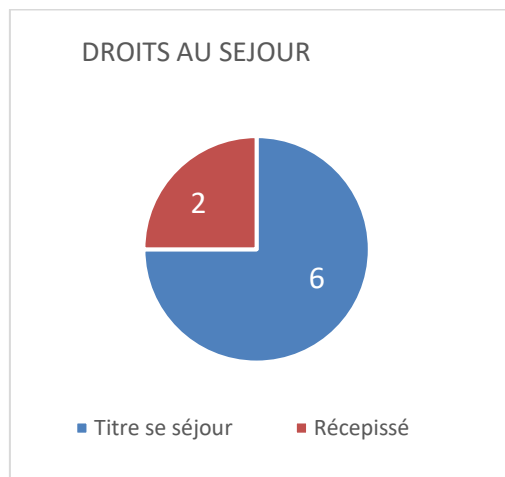
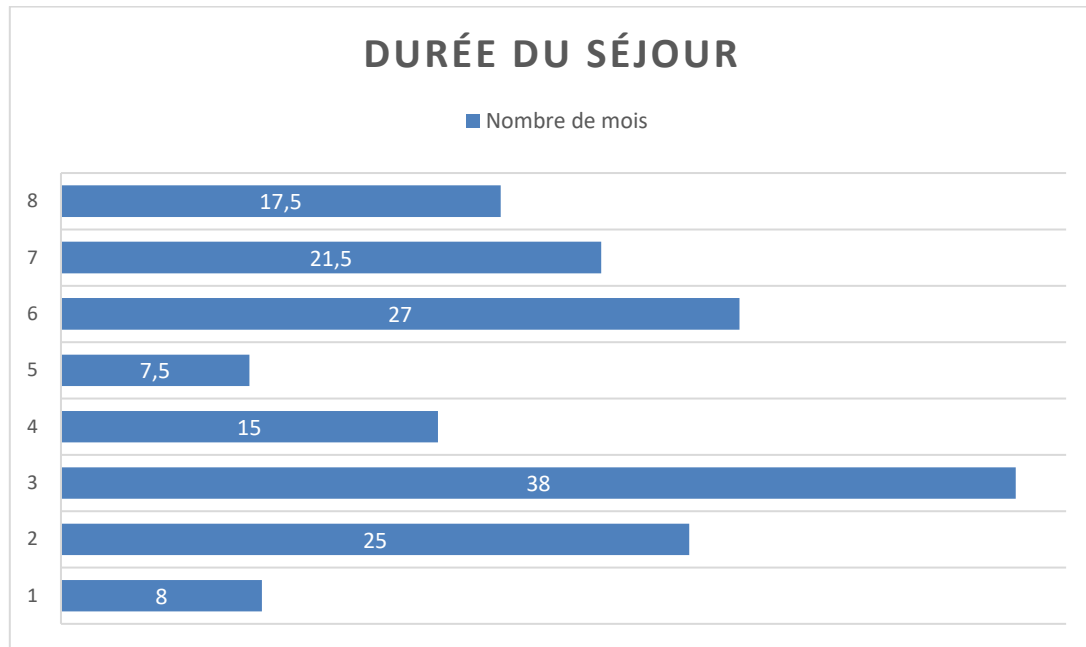
8 jeunes sont sortis du dispositif au cours de l'année.



La durée moyenne de séjour des jeunes majeurs sorties sur l'année 2025 est de 20 mois et 12 jours.

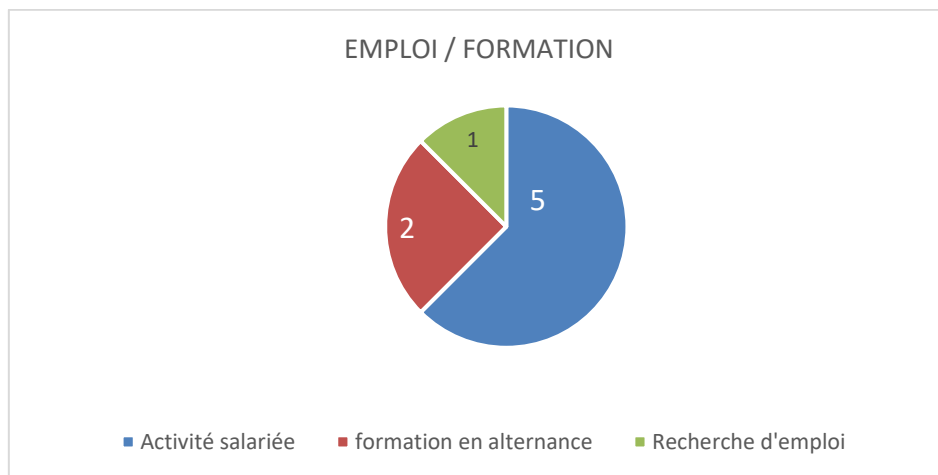
La prise en charge la plus longue s'est étendue sur une durée supérieure à trois ans. La situation du jeune a été présentée précédemment en lien avec son handicap.

La prise en charge la plus courte, quant à elle, a duré 7 mois et demi ; le jeune a rapidement eu une attribution de logement, et est sorti avec un CDI.

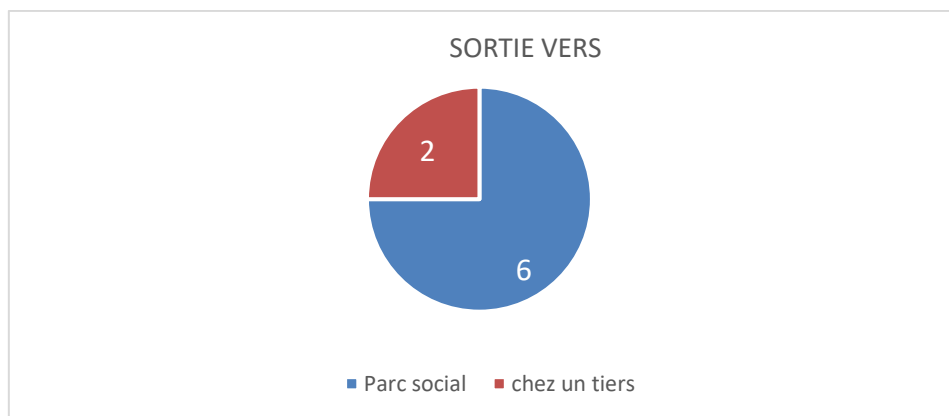


À la sortie du dispositif, sur 8 jeunes accompagnés,

- 6 étaient en possession d'un titre de séjour,
- 2 disposaient d'un récépissé de renouvellement.



À la sortie du dispositif, 5 jeunes étaient en activité salariée, 2 achevaient leur apprentissage, et un seul jeune se trouvait en recherche d'emploi. Ce dernier a fait le choix d'un départ volontaire, quittant la structure afin de rejoindre son frère dans le sud de la France.



6 jeunes sont sortis vers un logement dans le parc social, et 2 chez un tiers. Parmi ces jeunes, 5 étaient reconnus prioritaires DALO, certains ont pu bénéficier d'un logement via le contingent départemental. 1 jeune est sorti avec une mesure bail glissant, et 5 avec une orientation de mesure AVLD.

Cependant, plusieurs mesures AVDL n'ont pas pu être mises en œuvre autour de la sortie, faute de professionnels sur le territoire ; l'équipe a pu prendre le relai pour permettre un accès au logement dans de bonnes conditions, avec l'accompagnement éducatif adapté.

Sur les 8 jeunes sortis, 6 sont restés dans la Vallée de l'Arve, 1 sur un autre secteur en Haute-Savoie, et 1 en dehors de la région.

En quittant les Bartavelles, la situation administrative et financière des jeunes est stable avec un compte bancaire, des droits ouverts à la sécurité sociale, une assurance en responsabilité civile et des impôts en règle. Cela favorise une sortie pérenne.

2 d'entre eux sont inscrits en auto-école.

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par des mouvements de personnel, générant une période de changements importants et une certaine instabilité organisationnelle.

Deux congés maternité ont nécessité des remplacements temporaires ; plusieurs arrêts maladie de longue durée, entre un et quatre mois, n'ont pas été remplacés, l'équipe assurant une continuité de service par un fonctionnement en auto-remplacement.

Concernant l'encadrement, une cheffe de service a été recrutée en début d'année. Toutefois, après trois mois d'exercice, son contrat a pris fin. Une nouvelle cheffe de service a ensuite pris ses fonctions le 1er septembre 2025.

Par ailleurs, à la direction générale, Monsieur Monteillard a succédé à Mr Daveine, parti à la retraite. Il a poursuivi le projet de création d'une association d'associations, dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2026. Les Bartavelles intègrent ainsi l'association Auralys, et changent de convention collective, au profit de la CCN 66.

Au cours de cette année, marquée par une relative instabilité, l'équipe est restée pleinement mobilisée, afin d'assurer la continuité de l'accueil, de sécuriser les parcours, et de soutenir les jeunes, dans un contexte parfois anxiogène, tant pour eux que pour les professionnels.

L'investissement collectif, la solidarité interne et l'engagement des partenaires ont permis de traverser cette période de transition sans rupture dans les parcours.

À l'aube de l'année 2026, le dispositif s'inscrit dans une dynamique de stabilisation et de projection.

Les enjeux à venir porteront sur la consolidation des partenariats, l'amélioration des conditions d'accueil, afin de continuer à favoriser des parcours d'insertion durables et des sorties sécurisées vers l'autonomie.